

CONFÉRENCE D'EXAMEN PRÉALABLE AU SOMMET DE L'OSCE

Session de travail 1 – Liberté des médias

Déclaration de la France

Comme tous les Etats membres de l'Union européenne, la France est profondément attachée à la liberté d'expression. Nous savons que cette liberté ne peut être absolue, mais ses limites doivent être strictement encadrées et viser à protéger les individus. Elles ne doivent pas servir de prétexte pour restreindre l'expression pluraliste des opinions, y compris la critique à l'égard d'idéologies, de religions ou de tout autre système de pensée.

Dans cet esprit, la France tient à saluer l'action indispensable et remarquable de la Représentante de l'OSCE pour la liberté de médias, Mme Dunja Mijatovic. Chaque fois que cela est nécessaire, la France défend la liberté des médias et celle des journalistes d'exercer leur mission. Elle a notamment été à l'origine de la résolution 1738 du Conseil de sécurité (2006) sur la protection des journalistes dans les conflits armés. Elle intervient régulièrement pour dénoncer les menaces et les violences exercées contre des journalistes. Nous n'oublions pas les meurtres de journalistes qui restent encore impunis.

Les nouvelles technologies, et particulièrement Internet, offrent un espace de diffusion de l'information sans considération de frontière. Chacun peut non seulement exprimer ses idées mais aussi témoigner des atteintes aux droits de l'Homme. Certains Etats utilisent ces mêmes technologies pour répondre par la censure, la surveillance, voire la traque, des internautes, journalistes ou blogueurs.

Ces mesures sont contraires aux engagements internationaux pris notamment dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information, à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, où la pleine applicabilité à Internet de la Déclaration universelle des droits de l'Homme a été reconnue.

C'est pourquoi, la France et les Pays Bas, ont lancé une initiative relative à « Internet et la liberté » d'expression ».

Une première réunion d'experts a eu lieu à Paris le 8 juillet 2010. Une vingtaine de gouvernements y ont été représentés ainsi que plusieurs ONG, organisations internationales et entreprises. Une deuxième réunion se tiendra à Paris au niveau ministériel le 29 octobre prochain. L'OSCE y a été invitée. Cette réunion permettra d'examiner des mesures concrètes pour suivre les engagements des Etats, pour renforcer la responsabilité des entreprises, soutenir les «cyber-dissidents» et préserver le caractère ouvert et universel d'Internet.

Nous envisageons l'adoption, au cours de la réunion, d'une Déclaration relative à la liberté d'expression sur Internet à laquelle nous appellerons le plus grand nombre d'Etats à se rallier./.